

Régime de soins de santé et dentaires de l'AEEPM

En profiter.
Pendant qu'on est là



Quelle est la couverture ?



Santé



Dentaire



Vision



Voyage

Soins de santé virtuels

Un service de télémédecine qui te permet de consulter virtuellement des infirmier·ères ou des médecins de partout au Canada.

Fourni par **Dialogue**

Programme de protection juridique

Un service de consultation pour tes questions et la représentation juridique pour certains domaines du droit.

Pour une description complète de la couverture, les coûts, l'admissibilité et les numéros de contrat, visite www.studentcare.ca/maces.

Période de retrait et de changement de couverture

16 décembre 2022 au 31 janvier 2023*

Si tu es admissible, les frais du Régime, des Soins de santé virtuels et du Programme de protection juridique sont inclus dans tes frais de scolarité.

Au cours de cette période, tu peux te retirer de ces services, modifier la couverture de ton Régime ou inscrire les membres de ta famille. Visite www.studentcare.ca/maces pour plus de détails.

***Attention !** Si tu complètes ton retrait avant le 1^{er} janvier, les frais du Régime seront retirés de ton compte étudiant avant la date limite de paiement des frais de scolarité.

Économise davantage !



Tu as droit à des tarifs préférentiels chez les membres des Réseaux Studentcare.



STUDENTCARE

Des questions ?
www.studentcare.ca/maces

Scanne le code QR
pour plus de détails
sur ton Régime.

